

Un laboratoire de recherches à Igloolik (T.N.-O.)

Un laboratoire de recherches scientifiques sera construit au coût d'environ \$450,000, à Igloolik, principale agglomération esquimaude du bassin Foxe, dans les Territoires du Nord-Ouest; la construction devrait être terminée le printemps prochain.

Sur le plan historique et géographique, Igloolik se trouve au centre de la vie esquimaude. La localité est située à la limite du bouclier précambrien et des terres calcaires de la baie d'Hudson. Ces deux genres de terrain prédominent dans la région de la baie d'Hudson et dans celle du bassin Foxe. Le milieu marin présente un intérêt tout particulier, du fait que la détroit voisin de Fury et Hecla canalise un courant d'eau libre de glaces tout au long de l'année.

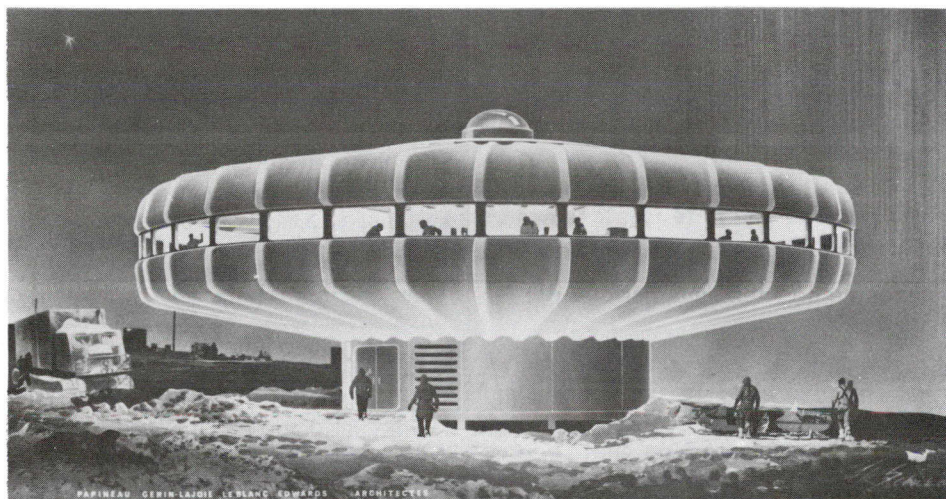
En annonçant cette nouvelle, monsieur Chrétien a rappelé que "les installations scientifiques sont peu nombreuses dans l'Arctique de l'Est où vit la plus grande partie de la population esquimaude. Depuis la mise en place du laboratoire de recherches d'Inuvik en 1963, a précisé le minis-

tre, un intérêt scientifique accru s'est manifesté pour le Nord et pour son développement et le besoin d'installations appropriées s'est fait de plus en plus sentir pour la région de l'Arctique de l'Est".

Un édifice moderne type "champignon"

A la suite d'études et de recherches poussées afin d'élaborer un plan d'édifice moderne, fonctionnel et adapté au milieu, le choix s'est fixé sur un bâtiment circulaire de type "champignon" qui sera doté de tous les services nécessaires à un laboratoire de recherches dans l'Arctique.

Au coeur du bâtiment, la salle de réunions occupera 680 pieds carrés et sera entourée du bureau du directeur, des laboratoires de physique, de biologie et de médecine, du centre météorologique, de la bibliothèque, de l'atelier, des magasins, de la salle des machines, de quatre bureaux à l'usage des visiteurs et d'une aire cuisine/salle à manger. La base du "champignon" renfermera des installations de chauffage et la réserve d'eau.



Maquette du bâtiment type "champignon" du laboratoire de recherches d'Igloolik.

Renouvellement de l'Accord NORAD

Le ministre de la Défense nationale, M. James Richardson, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes le 17 avril:

Les deux principaux objectifs de notre politique de défense sont, d'une part, une efficace collaboration, avec les États-Unis, à la défense de l'Amérique du Nord. Ces objectifs se réalisent en partie grâce à notre co-participation, avec les États-Unis, à

l'accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, lequel nous est plus familier sous le nom Accord NORAD.

Signé le 12 mai 1958, l'Accord NORAD devait porter sur une période de 10 ans. Après l'addition de nouvel-

les clauses, il fut renouvelé pour une période de cinq ans le 30 mars 1968. Comme cette période prend fin le 12 du mois prochain, nos deux Gouvernements ont pris en considération la possibilité d'un autre renouvellement.

Le Gouvernement américain est activement engagé dans la mise au point de systèmes perfectionnés de défense aérienne. En tout temps, le Canada a été tenu au courant des progrès réalisés et a collaboré activement à certains aspects de l'élaboration de ces systèmes.

Quoique leur développement ait atteint une phase avancée, ces systèmes ne sont pas encore rendus à un point qui puisse permettre à nos deux administrations de prendre une décision sur l'ampleur des changements et des améliorations qui devraient être apportés au système de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Étant donné la nécessité de reporter notre décision mutuelle à une date ultérieure, il semble tout indiqué que la meilleure solution est, pour nos deux pays, de prolonger le présent accord. Le Canada et les États-Unis en sont donc venus à une entente sur une prolongation pour une durée de deux ans, à compter du 12 mai 1973. L'échange de notes diplomatiques à cette fin doit débuter incessamment.

Les honorables députés savent déjà que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense a fait une étude spéciale de l'Accord NORAD et a présenté un rapport à ce sujet. Je suis particulièrement heureux de souligner que la décision du Gouvernement de renouveler l'accord concorde avec les recommandations faites par ce comité...

La décision du Gouvernement de renouveler l'Accord NORAD pour une durée de deux ans constitue un pas important dans la réalisation des objectifs de notre politique de défense.

Le Canada signe un Accord sur les réclamations avec la Tchécoslovaquie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a signé le 18 avril à Ottawa, au nom du Gouvernement canadien, un accord réglant les réclamations en suspens de citoyens canadiens à l'égard de la Tchécoslovaquie. Monsieur Rudolf Rohlicek, ministre des Finances tché-